

PLANNING DE LA DÉMARCHE Cartéclima !

Les grands jalons de la démarche sont :

(1) l'arrêt SCoT- AEC en avril 2024, (2) l'approbation du ScoT-AEC et arrêt du PLUi-M en février 2025 et (3) l'approbation du PLUi-M en février 2026. Par délibération en conseil communautaire.

